



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2024

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception M. Bonaventur qui a donné pouvoir à M. Bourles, Mme Chentil qui a donné pouvoir à M. Batany, Mme Bouvier qui a donné pouvoir à Mme Lannuzel, Mme Gélébart qui a donné pouvoir à Mme Hoarau, M. Jestin qui a donné pouvoir à Mme Conq ; Mme Caouissin, Mme Caouder, M. Loëgel, absents excusés.

AFFECTATION DE RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'affecter le résultat de fonctionnement global de la façon suivante :

RÉSULTATS BUDGET COMMUNE AU 31/12/2023

Résultats à inscrire au Budget Primitif 2024 de la commune :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 1 137 932,07

Résultat antérieur à reporter : 231 468,97

Résultat cumulé 1 369 401,04

Résultat à affecter en investissement 1 100 000,00

002 FONCTIONNEMENT - RÉSULTAT CUMULÉ BP 2024 269 401,04

Investissement :

Résultat de l'exercice : -29 687,32

Résultat antérieur à reporter : -649 511,76

001 INVESTISSEMENT - RÉSULTAT CUMULÉ BP 2024 -679 199,08

AFFECTATION DE RÉSULTAT DU BUDGET DU SPIC CRÛCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'affecter le résultat de fonctionnement global de la façon suivante :

RÉSULTATS BUDGETS SPIC CRECHE AU 31/12/2023

Résultats à inscrire au Budget Primitif 2024 de la commune :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : -39 139,18

Résultat antérieur à reporter : 85 134,62

Résultat cumulé 45 995,44

**002 FONCTIONNEMENT - RÉSULTAT CUMULÉ BUDGET
SPIC 2024** 45 995,44

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

En septembre 2023, la commune a voté une majoration de 50% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité maintient les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 43.52 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 46.67 %
- Taxe d'habitation à 20,35 %

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux-ci-dessous.

Section de fonctionnement.

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 4 978 451 €, répartie ainsi :

- Dépenses :

Dépenses réelles

Chap. 011	Charges à caractère général (eau, énergie, fournitures, téléphone, maintenance, entretien, documentation, affranchissement, cantine...)	1 342 851
Chap. 012	Charges de personnel (tous services confondus : salaires, charges, médecine du travail ...)	1 602 851
Chap. 014	Atténuation de produits	30 000
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	643 600
Chap. 66	Charges financières (intérêts des emprunts)	152 000
Chap. 67	Charges exceptionnelles (recettes annulées, ...)	5 000
Chap 68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 500

Opérations d'ordre

Chap. 023	Prévision de virement en investissement	900 000
Chap 68	Opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	300 000

- Recettes :

Recettes réelles

Chap. 013	Atténuation de charges (remboursements sur rémunération du personnel)	13 000
Chap. 70	Produits des services	604 500
Chap. 73	Impôts et taxes	2 887 000
Chap. 74	Dotations et participations (de l'État, notamment)	952 000
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	151 500
Chap 76	Produits financiers	50
Chap. 77	Produits exceptionnels	1 000

Opérations d'ordre

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	100 000
-----------	--	---------

Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	269 401
----------	------------------------------------	---------

Section d'investissement

L'équilibre dépenses/recettes est atteint à la somme de 4 643 000€ répartie comme suit :

- Dépenses :

Chap. 20	Immobilisations incorporelles (logiciels, études...)	154 000
Chap 204	Subventions d'équipement versées	200 000
Chap 21	Immobilisations corporelles (matériel, mobilier, outillage, plantations, acquisition de terrains...)	745 000
Chap 23	Immobilisations en cours,	2 234 801
Chap 16	Remboursement du capital des emprunts	530 000

Opérations d'ordres

Chap 040	Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	100 000
Chap 041	Opérations patrimoniales	0
	résultat reporté	679 199

- Recettes :

Chap 13	Subventions de l'État, de la région, du département, de la communauté de communes ...	593 000
---------	---	---------

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	950 000
Chap 10	Dotations fonds divers et réserves	500 000
Chap 1068	Excédents de fonctionnement	1 100 000
Chap 27	Autres immobilisation financières	0
Chap 24	Produits des cessions d'immobilisations	300 000
Chap 021	Prévision de virement de la section de fonctionnement	900 000
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000
Chap 041	Opération patrimoniales	0

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux-ci-dessous.

En **section d'exploitation**, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 1 042 894 €, de la façon suivante :

<u>Dépenses :</u>		
Chap. 011	Charges à caractères général	195 464
Chap. 012	Frais de personnel	844 425
Chap 65	Autres charges de gestion courante	
Chap 66	Charges financières	
Chap. 67	Charges exceptionnelles	2 000
Chap 022	Dépenses imprévues	

<u>Recettes</u>		
Chap. 013	Atténuation de charges	35 200
Chap. 70	Vente produits (participation des familles)	186 270
Chap. 74	Subventions	775 420
Chap 75	Autres produits de gestion	5
Chap 77	Produits exceptionnels	
Chap. 002	Excédent de fonctionnement reporté	45 999

Il n'y a pas de **section d'investissement**.

RÉALISATION D'UN EMPRUNT PRÉVU AU BUDGET PRIMITIF

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations d'investissement 2024, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 950 000 EUR, prévu au BP 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser auprès du Crédit Mutuel Arkea un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant en Euros : 950 000€ / Durée : 20 ans / Versement des fonds : En plusieurs fois avec un montant minimum de 200 000€ / taux fixe : 3,50% / périodicité trimestrielle : Type d'amortissement/ Échéances : Échéances constantes / Montant des échéances : 16 562,05€ / Commission d'engagement : 0,10%.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU FINISTERE POUR ENGAGER LE DIALOGUE SOCIAL ET LANCER LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire et l'article L.221-1 et suivants relatifs à la négociation et accords collectifs ;

Vu la délibération du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE en date du 28 septembre 2023 approuvant le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la convention de participation pour le risque prévoyance ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'un tel contrat

au Centre de gestion du FINISTERE afin de bénéficier notamment de l'effet de mutualisation ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, mandate le Centre de gestion du FINISTERE pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives afin de lancer la consultation
Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Finistère.

CRÉATION DE LOGEMENTS ET DE COMMERCE PLACE DES HALLES (MAISON PETTON) : CHOIX DES ENTREPRISES

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, suit l'avis de la commission d'appel d'offres et retient les entreprises suivantes :

- Démolition désamiantage : Liziard / 22 550,00 €
- Lot 1 (Gros œuvre) : Roussel / 236 070,65 €
- Lot 2 (Charpente bois) : Stephan Plouarzel / 20 502,00 €
- Lot 3 (Couverture et étanchéité) : Trebaul Couverture/ 58 637,26 €
- Lot 4 (Menuiseries extérieures) : Stephan Plouarzel / 48 870,00 €
- Lot 5 (Serrurerie) : Lobligeois / 11 537,52 €

RÉNOVATION DU COMPLEXE POLYVALENT : CHOIX DES ENTREPRISES

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, suit l'avis de la commission d'appel d'offres et retient les entreprises suivantes :

- Lot 1 (Étanchéité) : Le Mestre Frères / 207 216,63 €
- Lot 2 (Reprise de structure) : Larvor / 19 750,00 €
- Lot 3 (Bardage métallique) : Le Mestre Frères / 35 856,16 €
- Lot 4 (Isolation thermique extérieure) : ITB / 38 638,75 €
- Lot 5 (Isolation thermique intérieure et plafonds suspendus) : Ax Nova / 24 533,23 €
- Lot 6 (Menuiseries extérieures aluminium) : Kaluen / 106 100,00€
- Lot 7 (Électricité et panneaux photovoltaïques) : en cours d'analyse
- Lot 8 (Chauffage et ventilation) : en cours d'analyse
- Lot 9 (Peinture) : Armor Decors (Variante n°1) / 6 872,08 €

DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE – CHEMINEMENT DOUX RUE DU LANNIC

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du cheminement doux rue du Lannic.

Il s'agit de sécuriser la circulation des piétons et vélos rue du Lannic et rue du Port par le recalibrage de la voirie à 5m et création d'une noue enherbée avec réalisation d'un cheminement doux de 2,50 m à 3m selon les sections sur la rue du LANNIC et la portion de la rue du port (de la rue du Lannic jusqu'à la limite communale avec la commune de Lampaul-Plouarzel).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le projet ; donne pouvoir au Maire pour solliciter toutes les subventions aux quelles le projet pourrait prétendre auprès du Fonds départemental de Sécurité Routière.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

M. le Maire présente le projet qui consiste en l'amélioration de couverture des zones suivantes et déport des images en mairie ; l'installation de nouvelles caméras. Pour un montant de 9440€.

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer et de de valider le projet ; de donner pouvoir au Maire pour solliciter toutes les subventions aux quelles le projet pourrait prétendre auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AMÉNAGEMENT-VOIRIE

La commission a étudié le programme de voirie pour l'année 2024 et propose la réalisation des travaux suivants : Route de Rubrini / Coatfezon / Route de la helle / Venelle des pins / Kerzignat / Langoulouman